



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

*Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.*

*Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.*

*Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).*

*Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.*

*Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).*

*Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).*

*Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).*

*Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.*

---

**Rapport N° 31**  
**AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES REFUGIES (CTAIR) ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND**

---

## **Contexte**

La Ville de Clermont-Ferrand a signé en juin 2019 avec la Délégation Interministérielle à l'accueil et à l'intégration des Réfugiés (DIAIR) et la Préfecture du Puy-de-Dôme, un CTAIR pour une durée de deux ans afin de contribuer activement au renforcement des politiques nationales d'intégration.

Catalyseurs d'innovation sociale, le contrat CTAIR signé par la Ville de Clermont-Ferrand a marqué un nouvel élan de co-construction avec les réfugiés et l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire. Il s'est agi de favoriser le bon accueil et l'intégration réelle des réfugiés, et leur prise en compte par les différentes politiques publiques.

Pour ce faire, les services dédiés de la Ville ont développé une animation de réseau et la promotion de 13 projets innovants pensés collégialement. Les services ont également œuvré à la sensibilisation du grand public au travers de plusieurs événements d'ampleur : l'accueil du train de la solidarité à l'initiative du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies en décembre 2019 ; durant la semaine de l'intégration automne 2019 « le rallye de l'intégration » ; à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés du 20 juin 2021 une première édition de la « marche des parapluies » ponctuée par une arrivée dans un village associatif festif ; deux webinaires sur les thématiques de la participation des réfugiés et sur les conséquences de la crise sanitaire en matière d'accompagnement social.

Dans une volonté de continuité, l'État et la Ville de Clermont-Ferrand s'engagent par la signature d'un avenant au CTAIR permettant de poursuivre le financement des actions menées dans l'attente du contrat de nouvelle génération qui sera signé en 2022. L'équipe de maîtrise d'œuvre sociale (MOUS) sera confortée dans son rôle d'animation, de mobilisation, de réflexion et de mise en œuvre d'actions contribuant à la mobilisation du droit commun.

Afin d'élargir ce champ d'action, l'avenant s'ouvrira également aux primo-arrivants en lien avec la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF). Il s'agira de prendre en compte les personnes qui immigrent pour le travail ou pour un motif de regroupement familial et qui sont en France depuis moins de 5 ans avec la vocation de rester durablement. Ce faisant, l'avenant préfigure le déploiement d'un nouveau label « territoires d'intégration » en 2022 pour la Ville de Clermont-Ferrand.

## **Les priorités portées par la Ville**

La contractualisation doit permettre :

- la mobilisation des institutions et acteurs directement concernés par l'accueil et l'intégration des réfugiés et primo-arrivants en vue de continuer le suivi et de l'accompagnement de la cohorte de réfugiés. Cette cohorte déjà identifiée et présente sur la Ville de Clermont-Ferrand sera élargie à un échantillon de primo-arrivants ;

- le suivi des actions retenues suite à l'appel à contribution construites dans le cadre de la première contractualisation ;
- la poursuite par l'équipe MOUS de la mise à jour de la plateforme numérique « Réfugiés.info » ainsi que sa promotion auprès des acteurs du territoire clermontois.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant au contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés avec la DIAIR et la Préfecture du Puy-de-Dôme.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

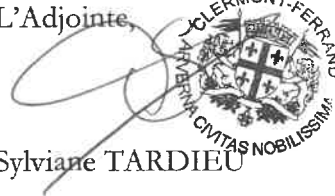
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**16 NOV 2021**

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjointe,

Sylviane TARDIEU



**AVENANT 1  
AU CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS 2019-2021 ENTRE L'ÉTAT ET  
LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND**

- VU** le contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés conclu le 24 juin 2019 entre l'État et la ville de Clermont-Ferrand, sise 10 rue Philippe Marcombes à Clermont-Ferrand (63).  
*SIRET : 216 301 135 000 10*
- VU** la lettre d'engagement de la ville de Clermont-Ferrand à poursuivre son implication dans le contrat d'accueil et d'intégration des réfugiés

**Il est convenu ce qui suit :**

**Le préambule est complété comme suit :**

Le contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés est élargi à l'ensemble des personnes primo-arrivantes<sup>1</sup> dont les bénéficiaires de la protection internationale. Il s'intitule désormais « **contrat territorial d'accueil et d'intégration** ». Les actions spécifiques aux personnes primo-arrivantes hors bénéficiaires de la protection internationale feront l'objet d'un avenant au présent contrat, précisant leur contenu et le montant des financements complémentaires apportés par l'État à ce titre (financements spécifiques de la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité).

L'accueil des réfugiés afghans fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre du présent contrat.

**L'article I.1 est complété comme suit :**

La cohorte suivie dans le cadre du contrat territorial d'accueil et d'intégration sera ouverte à des personnes primo-arrivantes non réfugiées pour les années 2021 et 2022.

**L'article IV « Les modalités de versement des fonds » est modifié comme suit :**

Pour les années 2019 et 2020, le soutien de la DIAIR s'est élevé à 300 000 euros par an. **En 2021, dans le cadre du présent avenant, l'État apporte un financement de 200 000 euros.**

---

<sup>1</sup> Les primo-arrivants sont définis comme les étrangers arrivés depuis moins de 5 ans sur le territoire français, en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour et signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR).

La subvention 2021 de 200 000 euros est imputée sur les crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » - Action 12 «Accompagnement des étrangers primo-arrivants» - Sous-action 02 « Accompagnement des primo-arrivants » - Code activité : 010402020103 « Accompagnement global ».

Elle sera versée à la signature du présent avenant.

Elle sera créditée sur le compte de la ville de Clermont-Ferrand (N° IBAN : FR88 3000 1003 01C6 3000 0000 038 – BIC associé BDFEFRPPCCT).

Le reste est sans changement.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire de la Ville de  
Clermont-Ferrand

Le délégué  
interministériel à l'accueil  
et à l'intégration des  
réfugiés

Le Préfet du Puy-de-Dôme

Olivier BIANCHI

Alain REGNIER

Philippe CHOPIN